

N° 262

SÉNAT

2^e SESSION ORDINAIRE DE 1961-1962

Annexe au procès-verbal de la séance du 5 juillet 1962.

PROJET DE LOI

ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE

*ratifiant le décret n° 61-1517 du 30 décembre 1961 qui a modifié
les tarifs des droits de douane d'importation.*

TRANSMIS PAR

M. LE PREMIER MINISTRE

A

M. LE PRÉSIDENT DU SÉNAT

(Renvoyé à la Commission des Affaires économiques et du Plan.)

Le Premier Ministre.

Paris, le 4 juillet 1962.

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre, ci-joint, le texte du projet de loi ratifiant le décret n° 61-1517 du 30 décembre 1961 qui a modifié les tarifs des droits de douane d'importation, adopté, en première lecture, par l'Assemblée Nationale dans sa séance du 3 juillet 1962.

Le Premier Ministre,

Signé : GEORGES POMPIDOU.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (1^{re} législ.) : 1669, 1763 et in-8° 418.

L'Assemblée Nationale a adopté, en première lecture, le projet de loi dont la teneur suit :

PROJET DE LOI

Article unique.

Le décret n° 61-1517 du 30 décembre 1961 modifiant les tarifs des droits de douane d'importation est ratifié.

Délibéré en séance publique, à Paris, le 3 juillet 1962.

Le Président,

Signé : Jacques CHABAN-DELMAS.

Nota. — Voir le document annexé au projet de loi, qui fait l'objet d'un tirage séparé.